



QUI SOMMES NOUS ?

Le Cabinet **Boussayene Knani & Associés** est reconnu par plusieurs répertoires et revues juridiques internationaux parmi les principaux cabinets d'avocats en Tunisie.

Les avocats du Cabinet **Boussayene Knani & Associés** sont aussi régulièrement classés par les revues spécialisées parmi les meilleures équipes de leur secteur, notamment en droit des affaires, en droit financier, en droit immobilier, en droit du travail et en arbitrage interne et international.



- ❗ This practice earns significant praise from market sources, who highlight its strength in the contentious sphere and its presence on international cases. Its broad offering includes both arbitration and commercial litigation services and general corporate and commercial advice.... ❗
- ❗ This firm is particularly well known for its litigation work, with commentators consistently praising its expertise in this area. The team also advises on M&A, securities and banking transactions, acting on such matters for a number of international clients in the energy and hospitality sectors..." (Chambers Global guide) ❗

PRESENTATION

Fondé en 2002, **Boussayene Knani & Associés** est l'un des principaux cabinets d'avocats d'affaires en Tunisie. Fort de ses avocats, juristes et consultants issus d'universités tunisiennes et étrangères, le cabinet se distingue localement par sa structure et par son attachement aux standards professionnels internationaux. Sa clientèle internationale représente près de la moitié de son activité.

Multidisciplinaire, **Boussayene Knani & Associés** propose à ses clients une offre juridique globale, basée sur l'expérience d'avocats d'horizons très différents. Avant d'intégrer Boussayene Knani & Associés chacun des associés s'est forgé une solide expérience et une grande réputation dans son secteur d'activité : magistrature, enseignement universitaire, arbitrage interne et international.

Organisé en trois pôles de compétences complémentaires, le cabinet accompagne ses clients, en conseil comme en contentieux, dans l'ensemble des domaines du droit des affaires : contentieux judiciaire, contentieux arbitral, consultations en Droit des affaires, due diligence, privatisations.

Boussayene Knani & Associés travaille en étroite collaboration avec des cabinets de premier plan, notamment en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique, ce qui lui a permis d'accompagner ces dernières années de nombreux clients de renommée internationale dans leur implantation en Tunisie et dans leurs relations avec les entreprises Tunisiennes en tant que partenaires, clients ou fournisseurs.



CONTENTIEUX

Boussayene Knani & Associés a une solide expérience dans des domaines très variés du contentieux commercial, social, immobilier et pénal des affaires. Le cabinet est en mesure d'assurer une résolution efficace et rapide à tout litige à travers la mise en œuvre d'une stratégie pragmatique permettant le dénouement des affaires les plus complexes.

Quand les circonstances le permettent, nous évitons les procédures judiciaires qui risquent d'être longues, au profit de solutions plus rapides, telles que les transactions et les médiations.

Boussayene Knani & Associés traite régulièrement des affaires de dimension internationale grâce à sa collaboration étroite avec les meilleurs cabinets en Europe au Moyen-Orient et en Afrique.

CONSEIL

L'activité de conseil est une composante majeure de la pratique du cabinet **Boussayene Knani & Asscoiés** qui accompagne l'entreprise depuis sa création dans le cadre d'un suivi juridique courant mais aussi lors d'opérations ponctuelles.



Le cabinet conseille aussi bien de grandes sociétés multinationales, que des PME et personnes physiques sur tous les aspects du droit des affaires et du droit social et dispose d'une compétence particulière en matière de droit des sociétés, de financements bancaires et de montages financiers.

Le mode de fonctionnement du cabinet et sa méthode d'approche permettent, en fonction des besoins, de constituer des équipes modulables et spécialisées pour fournir des solutions efficaces et des conseils couvrant toutes les facettes d'une problématique.

ARBITRAGE

Boussayene Knani & Associés a accompagné des groupes tunisiens et internationaux dans des arbitrages et procédures institutionnels ou ad hoc, aussi bien en Tunisie qu'à l'étranger. Par ailleurs Boussayene Knani & Associés favorise, quand la situation le permet, la mise en œuvre d'un processus de résolution amiable des conflits.

Boussayene Knani & Associés intervient régulièrement dans des arbitrages en langues anglaise, française et arabe.

EXEMPLES D'AFFAIRES TRAITÉES PAR LE CABINET

Arbitrage interne et international

- Arbitrage International CCI n°16395/ND : Hirvalon Finance LTD (Iles vierges Britanniques) et Gladinan Invest LTD (Iles vierges Britanniques) C/ Julien Sprecher (France) Alex Berrier (France) Sprecher Berrier & Partners FZCO (Dubai). (Maître Youssef Knani a géré cet arbitrage en tant que Président du Tribunal Arbitral).
- Arbitrage CIRDI : Etat tunisien C/ Un acteur majeur de la place bancaire. (Le cabinet a géré cet arbitrage en tant que consultant de l'Etat tunisien).
- Arbitrage international : Ce litige qui a opposé un Groupe tunisien opérant dans le secteur des travaux publics à un Groupe espagnol a porté sur l'indemnisation du préjudice découlant de la rupture abusive des pourparlers relatifs à la construction d'un stade olympique. (Le cabinet a géré cet arbitrage en tant qu'avocat de la partie tunisienne).
- Arbitrage international: Un groupe Hôtelier tunisien C/ Chaîne SOL (Espagne) (Le cabinet a géré cet arbitrage en tant qu'avocat du Groupe tunisien).
- Arbitrage ad hoc : Entreprises des travaux pub du sahel C/ Hôtel thalasso Mehdia.
- Arbitrage ad hoc: Groupe tunisien « leader » dans le secteur de la pisciculture C/ Une société étrangère ayant réalisé les travaux de construction des bassins d'élevage. Ce litige a porté sur l'indemnisation du préjudice suite à des malfaçons à l'issue des travaux de constructions. (Le cabinet a géré cet arbitrage en tant qu'avocat du Groupe tunisien).
- Arbitrage ad hoc : Ce litige a opposé une entreprise pétrolière et gazière française à une société néerlandaise de production, distribution et commercialisation de produits pétroliers. Ce litige porte sur la violation d'une clause de préemption incluse dans le pacte d'actionnaires (Le cabinet gère cet arbitrage en tant qu'avocat de la partie française)
- Arbitrage international : Tunisie Télécom C/ COMATEL & BSA. Il s'agit d'un différend entre actionnaires portant sur la structure du capital (Le cabinet a géré cet arbitrage en tant qu'avocat de Tunisie Télécom).
- Arbitrage ad hoc : Venus Hôtel Management C/ Société d'Etudes et de Promotion Touristique de Hammamet (Maître Youssef Knani a géré cet arbitrage en tant que co-arbitre).

Droit bancaire / M&A / Droit des affaires

- Le cabinet assiste en conseil et en contentieux de manière très régulière presque toutes les banques tunisiennes et quelques banques étrangères comme la Bsic « Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce »
- Le cabinet a assisté la Banque Fédérative Crédit mutuel « BFCM » dans le cadre de la cession des actions confisquées de Belhassen Trabelsi représentant 13% du capital de la Banque de Tunisie « BT » (Enjeu 220 millions de dinars) (dossier traité en collaboration avec le cabinet français Bredin Prat)
- Le cabinet assiste un **acteur majeur de la place bancaire** dans des affaires relatives au droit pénal des affaires (blanchiment d'argent)
- **Banque Franco tunisienne (BFT) C/ SOCODAL Tunisie.** Le cabinet a représenté la BFT dans une affaire contentieuse relative au dédommagement suite au refus de renouvellement du crédit.
- Le cabinet représente l'**Islamic International Arab Bank (Jordan)** dans le cadre d'une procédure d'exequatur en Tunisie.
- Le cabinet représente la **Banque de Tunisie (BT)** dans le cadre d'une action paulienne et d'un contentieux relatif au droit pénal des affaires (banqueroute frauduleuse)
- Représentation d'une banque filiale de la Caisse nationale des caisses d'épargne dans des litiges opposant la Banque à certains de ses cadres.
- Location d'hôtels et contrats de gestion pour compte : Le cabinet a conclu plusieurs contrats de location gérance portant sur de grands hôtels situés dans diverses régions touristiques du pays. Il a également assisté un certain nombre de groupes tunisiens dans la négociation et la conclusion de contrats de gestion pour compte avec des leaders mondiaux tels que **Accor Hotels** et **Louvre Hotels Group**

Droit de la concurrence et de la distribution

- Défense de la société TUNISIA DUTY FREE SA dans un litige de concentration et d'entente illicite mettant en cause la légalité d'octroi de la concession d'exploitation des free-shops au profit de la société. Cette société a vu le jour suite à l'appel d'offre international organisé par l'OACA en 2014 et remporté par un consortium constitué par les trois sociétés HEINEMANN, ATU et HAMILA. La décision du Conseil de la concurrence a été totalement favorable aux clients.
- Défense d'un groupe tunisien « leader » dans le secteur de la grande et moyenne distribution dans une affaire d'abus de position dominante et d'entente illicite. Le Conseil de la concurrence a donné gain de cause au client.
- Défense d'un client opérant dans le secteur de la distribution dans une affaire intentée par la société «Parfums Givenchy». (Concurrence déloyale et contrefaçon)

Franchise

- Le cabinet assiste régulièrement ses clients dans le cadre de franchises :
- Le cabinet est entrain d'assister un grand groupe tunisien dans le cadre de l'implantation simultanée en Tunisie de deux enseignes de renommée internationale dans le secteur de l'Hôtellerie de luxe et celui des SPAs et soins.
- Le cabinet assiste un géant américain spécialisé dans le secteur des Fast-Food Burger dans le cadre de l'implantation de sa marque en Tunisie.
- Le cabinet a assisté un grand groupe tunisien dans le cadre de l'implantation de l'enseigne l'enseigne franco-belge de fast-food « Quick ». Dossier traité en collaboration avec Maître Hubert Bensoussan (Paris).



FORMATION

Les avocats du cabinet Boussayene Knani & Associés publient régulièrement des articles dans plusieurs revues juridiques spécialisées en Droit des affaires. Les membres du Cabinet animent également de manière

régulière divers séminaires de formation sur des thèmes d'actualité en Droit des affaires et en Arbitrage notamment pour les avocats, entreprises et les cadres de direction.

SPECIALITES

Boussayene Knani & Associés a développé une expertise recouvrant l'ensemble des facettes du droit des affaires, tant dans le domaine du conseil que dans celui de l'assistance précontentieuse ou contentieuse du client :

► Droit bancaire et boursier

Le droit bancaire et boursier constitue une composante majeure de la pratique du cabinet **Boussayene Knani & Associés**.

Le cabinet assiste de manière très régulière plusieurs établissements de crédit tunisiens, français et africains dans des domaines très variés.

Le cabinet a accompagné le Conseil du Marché Financier dans nombreuses opérations et a assuré l'introduction en bourse de plusieurs grandes entreprises notamment celles opérant dans le secteur cimentier et agroalimentaire.

Outre son activité de conseil, **Boussayene Knani & Associés** a développé une solide expérience dans les contentieux bancaires et boursiers.

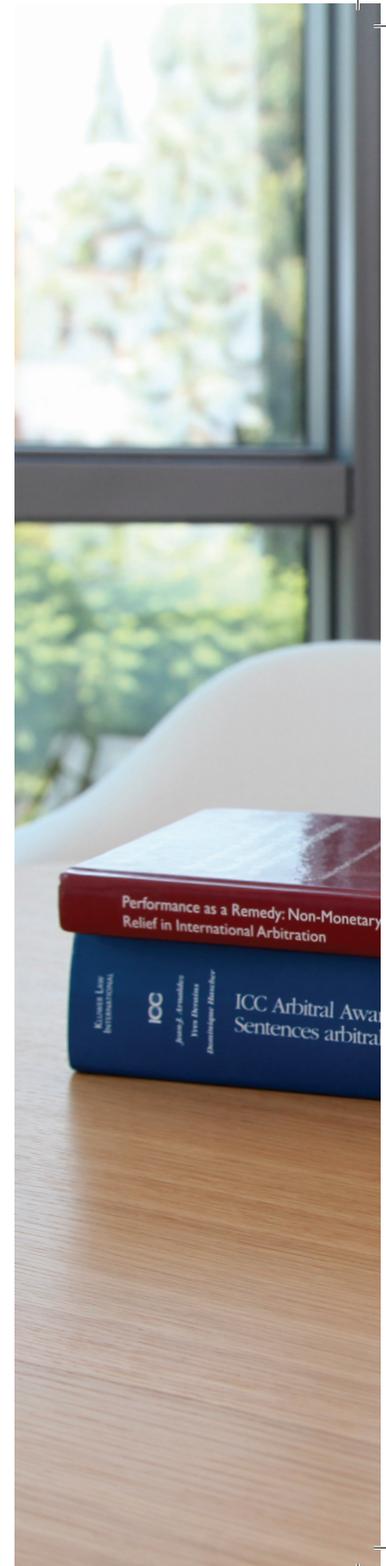
► Droit des investissements étrangers

Boussayene Knani & Associés conseille régulièrement des investisseurs opérant dans divers secteurs durant toutes les étapes de leur projet d'implantation en Tunisie.

Le cabinet assiste aussi bien de grandes sociétés multinationales, que des PME et personnes physiques sur tous les aspects de leur projet et les accompagne également dans leurs négociations auprès des autorités administratives.

► Droit du travail et de la sécurité sociale

Boussayene Knani & Associés a développé une expertise particulière dans les contentieux relatifs aux cadres dirigeants de l'entreprise et intervient principalement dans la négociation des conséquences financières de la rupture et dans les licenciements collectifs pour motif économique.





► Droit fiscal

Boussayene Knani & Associés est en lien constant avec les experts les plus autorisés pour intervenir sur de nombreuses problématiques en matière de fiscalité des entreprises.

► Fusion et acquisition

Les opérations de fusions-acquisitions sont l'une des activités phare du cabinet Boussayene Knani & Associés.

Le cabinet a assisté, dans le cadre d'opérations transfrontalières, des groupes d'envergure internationale et des PME opérant dans des secteurs d'activité variés.

► Droit des télécommunications

Boussayene Knani & Associés accompagne régulièrement les opérateurs de télécommunication dans des dossiers variés des droits de la concurrence et des affaires.

► Droit immobilier

Boussayene Knani & Associés dispose d'une équipe, composée notamment d'avocats ayant eu une expérience au sein du Tribunal immobilier et de l'administration de la propriété foncière, qui accompagne en conseil comme en contentieux ses clients, dans l'ensemble de leurs opérations juridiques liées à l'immobilier.

Le cabinet assiste aussi bien les sociétés immobilières d'envergure internationale dans leurs projets de promotion immobilière que les PME et personnes physiques dans leurs transactions immobilières courantes.

► Droit pénal des affaires

Boussayene Knani & Associés dispose d'une expertise approfondie en droit pénal des affaires (ex : escroquerie, abus de confiance, abus de biens sociaux, banqueroute, infractions aux codes du commerce et des sociétés, blanchiment, corruption, délit d'initié, manipulation de cours, diffusion d'informations fausses ou trompeuses).

Le cabinet intervient en conseil et en contentieux, à tous les stades de la procédure pénale. A ce titre il traite régulièrement des affaires de dimension internationale grâce à sa collaboration étroite avec les cabinets de premier plan en Europe au Moyen-Orient et en Afrique.

► Droit des entreprises en difficulté

Boussayene Knani & Associés assiste régulièrement les entreprises confrontées à des difficultés économiques et les accompagne dans la mise en œuvre des mesures préventives et dans le cadre des procédures collectives auxquelles elles sont assujetties.

► Droit des pratiques anti-concurrentielles

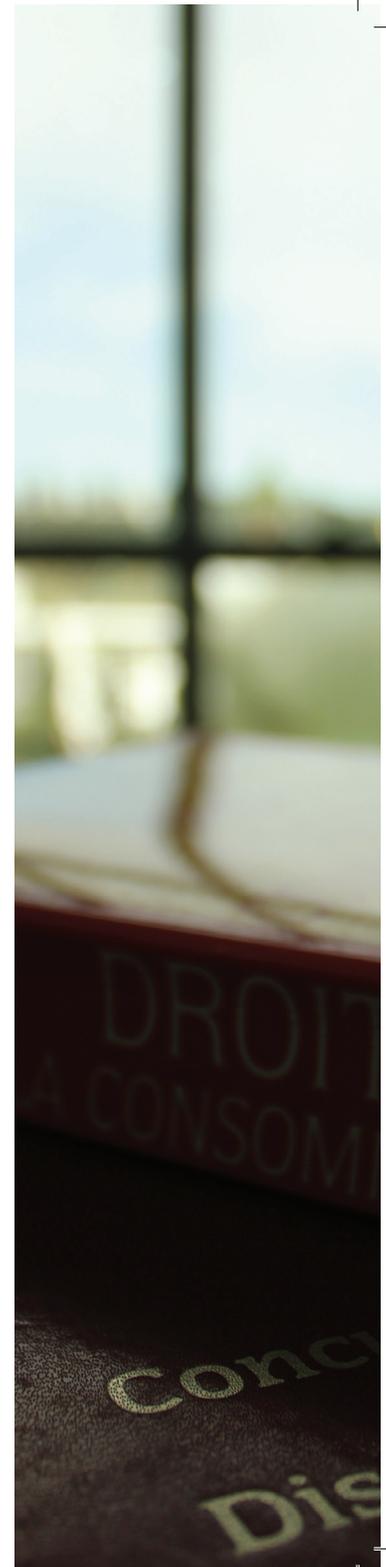
Boussayene Knani & Associés possède une compétence approfondie en matière de contentieux des pratiques anticoncurrentielles (ententes verticales ou horizontales et abus de position dominante).

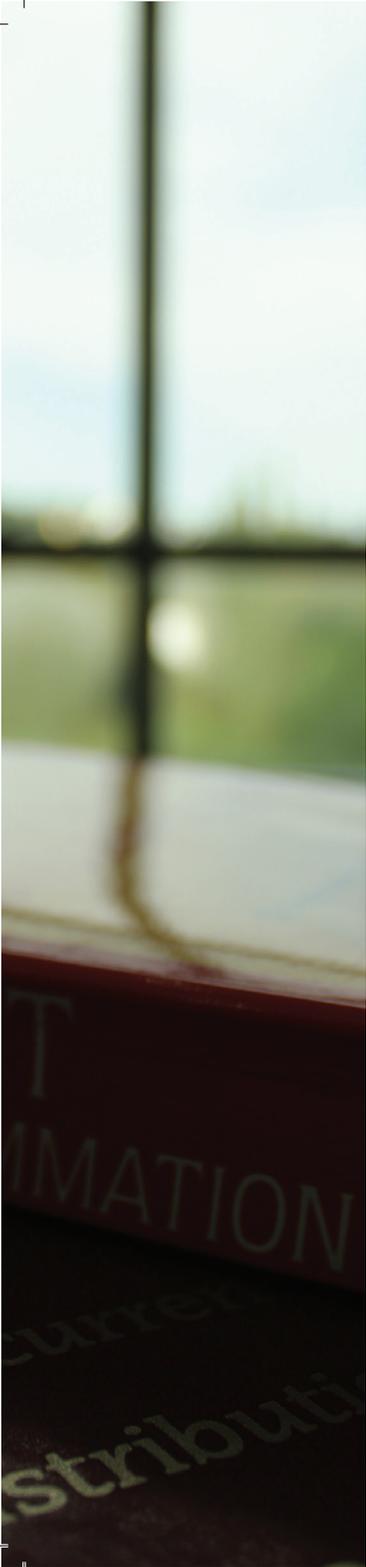
Le cabinet conseille également ses clients pour assurer la licéité de leurs comportements par rapport aux règles de la concurrence et des prix.

► Contentieux de la distribution

Boussayene Knani & Associés prend en charge l'élaboration et la rédaction des documents contractuels applicables dans le cadre des relations distributeurs fournisseurs tout en veillant au respect des règles de la concurrence applicables à la matière.

De surcroît, Le cabinet assiste régulièrement de nombreux clients dans la négociation et l'exécution de leurs contrats de franchises.





► Droit des hydrocarbures

Boussayene Knani & Associés apporte régulièrement son concours aux compagnies pétrolières dans le cadre de leurs investissements. Il défend leurs intérêts devant les administrations et les accompagne dans les procédures judiciaires auxquelles elles sont confrontées.

► Droit maritime

Boussayene Knani & Associés intervient principalement en contentieux pour le compte d'entreprises maritimes et d'armateurs de navires de commerce.

► Droit des sociétés

Le droit des sociétés est l'une des activités phares de **Boussayene Knani & Associés**. Le cabinet intervient tant en conseil qu'en contentieux à tous les stades de la vie de l'entreprise et dans l'ensemble des aspects juridiques se rapportant à la vie des sociétés :

- › Le choix de la structure juridique
- › Création de la société
- › Transformation de la société
- › Gestion des assemblées générales
- › Gestion des conflits entre actionnaires
- › Projet de restructuration
- › Cession ou acquisition
- › Fusion
- › Liquidation.

MAÎTRE MEHREZ BOUSSAYENE

m.boussayene@bkassocies.com



Ancien magistrat, **Mehrez BOUSSAYENE** exerce depuis près de 34 ans plusieurs disciplines du Droit des affaires et du Droit judiciaire et immobilier, tant en contentieux qu'en conseil et en arbitrage.

Cette double expérience lui a permis de disposer d'une grande expérience dans des domaines variés.

Avant de rejoindre le barreau, il était :

- Conseiller attaché auprès de la Cour d'appel de Tunis : chambres civile, commerciale et des référés.
- Juge rapporteur au Tribunal Immobilier de Tunis.
- Juge rapporteur à la Chambre commerciale au Tribunal de première instance de Tunis.
- Juge commissaire (procédures collectives).
- Juge d'instruction à Tunis (essentiellement droit pénal des affaires).
- Ancien membre élu du Conseil Supérieur de la Magistrature et du Conseil de discipline des magistrats.
- Ancien membre du Comité Exécutif de l'Association Internationale Des Jeunes Avocats « AIJA ».
- Membre de l'Union Internationale des Avocats « UIA ».
- Arbitre près du Comité National d'Arbitrage Sportif de Tunisie.
- Ancien Président de plusieurs instances sportives.
- Président du Comité National Olympique Tunisien depuis 2013.
- Membre de Commissions du Comité International Olympique « CIO » et l'Association Des Comités Nationaux Olympiques « ACNOA ».
- Titulaire du Cours « Arbitrage et Droit du Sport » dans le cadre du Master 3^{ème} cycle à la Faculté de Droit et des Sciences politiques de Tunis.



► **Domaines d'expertise :**

- Droit pénal des affaires
- Droit des sociétés
- Droit des investissements étrangers
- Droit immobilier
- Droit commercial
- Droit civil
- Droit du travail
- Droit des procédures collectives
- Arbitrage

► **Formation :**

Licence en droit privé :

Faculté de Droit, des Sciences Politiques et Economiques de Tunis

► **Langues :** Arabe, Français, Anglais.

► **Magistrature :** 1983

► **Barreau :** Tunis, 1989

► **Parmi ses publications :**

- « Droit de la concurrence et droit de la consommation », article publié à la RJL 1996.
- « Procédures d'urgence », ouvrage collectif, publications de l'Association internationale des Jeunes Avocats (AIJA) 2000.

MAÎTRE YOUSSEF KNANI

y.knani@bkassocies.com



Youssef KNANI est spécialisé en droit commercial, droit bancaire et droit boursier.

Il intervient notamment dans des opérations de fusions-acquisitions et traite régulièrement des différends relevant du contentieux général des affaires et du contentieux arbitral.

Docteur en Droit et Professeur agrégé de droit privé, Youssef KNANI enseigne le droit des sociétés, le droit commercial, le droit bancaire et boursier, le droit du financement du commerce et la Common Law à la Faculté des Sciences Juridiques Politiques et Sociales de Tunis.

Il est auteur de multiples ouvrages /publications juridiques et membre du cercle des financiers tunisiens.

Décoré de l'Ordre National du Mérite.

► **Domaines d'expertise :**

- Droit des sociétés commerciales
- Droit des affaires
- Droit des investissements étrangers
- Arbitrage interne et international
- Droit bancaire et boursier
- Droit de la concurrence
- Droit de la franchise

► **Formation :**

- Studies on American Political and legal system à l'American University, Washington D.C. (1995)
- Agrégation en Droit privé (1982)
- Doctorat d'Etat en Droit Privé, Paris II Assas
- DES de Sciences Criminelles et DES de Droit Privé, Paris II - Assas.

► **Langues :** Arabe, Anglais, Français.

► **Barreau :** Tunis, année 1982



► Parmi ses publications :

- Ouvrage : Droit Commercial
- Ouvrage : Droit des Biens (Co-auteur)
- Le banquier et l'entreprise en difficulté
- Le droit des sociétés en mutation
- Le régime des conventions conclues entre la société et ses dirigeants
- L'Etat et l'entreprise
- Les clauses d'agrément et de préemption dans les cessions d'actions
- Les règles de quorum et de majorité dans l'AGE
- Les nouveaux droits des associés
- Les conflits d'intérêt entre la société anonyme et ses dirigeants (commentaire de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales)
- Les sociétés professionnelles d'avocats
- L'abus de position dominante dans le droit de la concurrence
- La réforme du droit de la concurrence
- Le droit pénal du chèque
- L'erreur de l'acheteur sur la constructibilité du terrain acheté
- Rapport de synthèse aux travaux de la Faculté de Droit de Sousse sur l'apport du nouveau Code des Sociétés Commerciales
- Les groupes de sociétés



Maître Najoua BETTAIEB a commencé sa carrière en 1997 au sein du cabinet Boussayene Knani. Elle est spécialisée dans la gestion des contentieux judiciaires, tant en matière commerciale, civile, que pénale des affaires et dispose par ailleurs d'une compétence notable en droit immobilier.



Maître Chiraz BEN BRAHIM a rejoint Boussayene Knani en 2009. Elle est spécialisée dans le domaine du droit du travail et du droit civil.

Avant de rejoindre Boussayene Knani, Chiraz BEN BRAHIM était avocate collaboratrice dans un cabinet d'avocats d'affaires à Tunis. Elle a également travaillé au service juridique d'une compagnie d'assurance avant de devenir conseillère juridique au sein d'une multinationale américaine



Maître Amine KNANI a rejoint Boussayene Knani en Janvier 2010. Il assiste régulièrement les sociétés étrangères dans leurs implantations en Tunisie et accompagne fréquemment des entreprises de toutes tailles en conseil comme en contentieux, pour traiter l'ensemble de leurs demandes dans les domaines du droit des affaires, droit du travail et droit de la concurrence.

Avant de rejoindre Boussayene Knani il a eu une expérience au sein du cabinet Gide Loyrette Nouel (Paris) et à la direction juridique de Saint-Gobain (Paris).

Parmi ses publications :

La notion d'entreprise économique dans la jurisprudence du Conseil de la concurrence. Infos Juridiques : n° de Janvier 2015.



Maître Yosra BACCAR a rejoint le cabinet en 2012. Elle est spécialisée en Droit des affaires et en Droit bancaire. Elle a eu une expérience dans le domaine du financement, et notamment financements bancaires et financements de projets (mise en place, restructuration et négociation de crédits syndiqués et de crédits bilatéraux).

Avant de rejoindre Boussayene Knani Yosra BACCAR eu une expérience au sein du cabinet Gide Loyrette Nouel et auprès de la BAD (Banque Africaine de Développement).



Ines YOUSSEF a rejoint Boussayene Knani en 2016. Elle est spécialisée dans le domaine du droit des sociétés et du droit bancaire et boursier.

Elle est docteur en Droit et enseigne différentes disciplines du Droit privé notamment à la Faculté des Sciences Juridiques Politiques et Sociales de Tunis.

Avant de rejoindre Boussayene Knani, Ines Youssef était avocate dans un cabinet d'avocats généraliste à Tunis. Elle a également eu une expérience au sein de cabinets spécialisés en droit des affaires à Paris.



Selim KNANI a rejoint Boussayene Knani en 2015. Il assiste régulièrement les entreprises de toutes tailles en conseil et en arbitrage, pour traiter l'ensemble de leurs demandes dans les domaines du droit des sociétés et droit du travail.

Avant de rejoindre Boussayene Knani il a eu une expérience au sein du cabinet Price Waterhouse Cooper.



Maître Saloua DELLALOU a commencé sa carrière en 1992 au sein du cabinet Boussayene Knani. Elle est chargée des affaires civiles, prud'homales et de recouvrement.

Saloua DELLALOU est titulaire d'une maîtrise en Droit obtenue à Alger en 1990. Elle a été admise au CAPA à Tunis en 2007.



Mohamed Marwen KHEMIRI a rejoint Boussayene Knani en janvier 2012. Il intervient tant en conseil qu'en contentieux en droit civil et droit des affaires.

Avant de rejoindre Boussayene Knani il a travaillé au service juridique d'une compagnie d'assurance.



Meriam Boussayene a rejoint le cabinet Boussayene Knani en janvier 2015. Elle Intervient tant en conseil qu'en contentieux en droit civil et droit des affaires.

